



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

La «tolérance zéro» et la prévention s'appliquent

NICOLET, LE 28 MARS 2019 – Le diocèse de Nicolet est en mode action et prévention concernant la protection des mineurs et des personnes vulnérables contre toute forme d'abus et, particulièrement, contre les agressions sexuelles. Un milieu pastoral sain et sécuritaire pour toutes et pour tous, c'est ce que le comité de prévention des abus sexuels vise à assurer, d'abord par la sensibilisation de toutes les composantes de l'Église diocésaine, puis, par la mise en place de lignes directrices concernant la prévention et la détection des abus.

Un comité s'est formé dès l'automne 2018, immédiatement après la publication par la Conférence des évêques catholiques du Canada du document [Protection des personnes mineures contre les abus sexuels](#). En confiant ce comité au chancelier diocésain, David St-Laurent, Mgr André Gazaille, évêque de Nicolet, affirme son intention d'agir pour que le diocèse de Nicolet continue de faire des pas concrets pour un milieu sain et sécuritaire, en se dotant des meilleurs outils de prévention.

Les six membres du comité proviennent de milieux variés et apportent leur expérience au bénéfice de l'ensemble. Il s'agit de Sophie Bergeron, criminologue et directrice du CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) du Centre-du-Québec; Robert Desmarais, prêtre, curé de la paroisse Sainte-Famille; Marc Dion, éducateur ayant travaillé plusieurs années à l'animation pastorale et à la vie spirituelle et communautaire au secondaire; Line Gendron, qui a œuvré comme agente de pastorale en paroisses et aux services diocésains; David St-Laurent, licencié en droit canonique et chancelier du diocèse de Nicolet; et enfin, Annie Thibodeau, sergente coordonnatrice locale en police communautaire à la Sûreté du Québec.

Dans un premier temps, le comité a ouvert un espace de dialogue avec les leaders ecclésiaux du diocèse. Les membres du comité ont entrepris une série d'ateliers de sensibilisation et de consultation qui s'étale tout ce printemps. D'ici la fin du mois de mai, ses représentants auront rencontré les membres des assemblées de fabrique, les services diocésains de pastorale, les diacres permanents et leur épouse, les prêtres ainsi que les agentes et agents de pastorale en paroisse. «Le comité pourra adapter ses interventions futures en fonction des constats émergeant de ce dialogue», estime David St-Laurent, qui préside ce groupe de travail.

LES POLITIQUES EN PLACE

Depuis juin 2005, le diocèse de Nicolet est doté d'un [cadre de référence visant à contrer le harcèlement – Tolérance 0](#), qui s'inspire de politiques en vigueur dans certains milieux, tels les milieux hospitalier, policier et universitaire. Celui-ci s'accompagne [d'un dépliant](#) disponible dans tous les milieux pastoraux du diocèse. Toute personne subissant un abus (harcèlement, violence, discrimination...) ou témoin d'une situation inacceptable ou discutable est invitée à en parler à son supérieur immédiat ou encore au [comité de traitement des plaintes](#). La personne qui croit être victime de harcèlement, de violence ou de discrimination peut entreprendre des démarches, formuler une plainte ou prendre un recours sans risque de préjudices ou de représailles.

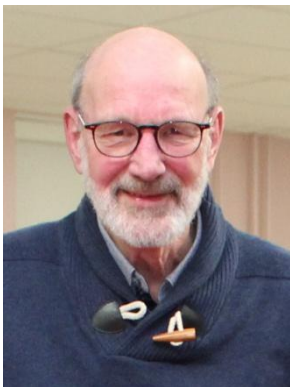
Si le harcèlement ou une autre forme d'abus s'avère de nature sexuelle, le signalement doit être transmis au délégué diocésain, Mgr Simon Héroux, vicaire général qui assure accueil, écoute pleine d'humanité et confidentialité. La [politique en cas d'allégation d'agression sexuelle](#), adoptée par le diocèse de Nicolet en septembre 2015 a été établie en concertation avec les membres de la province ecclésiastique de Sherbrooke dont les diocèses suffragants sont ceux de Nicolet et de Saint-Hyacinthe. Tout signalement d'agression sur une personne mineure doit être rapporté à la police sans délai.

ÉVENTUALITÉ D'UNE PROCÉDURE D'ENQUÊTE OU D'AUDIT EXTERNE

À la lumière des annonces faites par l'archidiocèse de Montréal hier, Mgr André Gazaille tient à saluer la décision de son confrère évêque, Mgr Christian Lépine, et ceux des autres diocèses suffragants de Montréal, c'est-à-dire ceux qui font partie de la même province ecclésiastique. «Je ne suis pas contre cela, bien au contraire!», a-t-il affirmé, jugeant que cette démarche positive s'avère le bon choix pour l'Église de Montréal. Pour les diocèses de la province ecclésiastique de Sherbrooke dont fait partie le diocèse de Nicolet, la question d'un éventuel audit externe a déjà été abordée et sera de nouveau envisagée lors d'une prochaine rencontre prévue le 30 avril prochain. «C'est une décision qui se prend au niveau de la province ecclésiastique et en fonction des réalités propres à chacun des diocèses concernés», explique Mgr Gazaille.

«Nous sommes déjà bien équipés, dans le moment présent et à l'avenir, pour agir face à des situations qui seraient dénoncées, notamment avec la politique en cas d'allégation d'agression sexuelle», souligne l'évêque. Il tient d'ailleurs à insister sur le fait que les répondants diocésains sont disposés à entendre toute plainte et à la traiter comme il se doit. «Nous espérons encore améliorer nos pratiques grâce au comité de prévention qui est en train de faire son travail», ajoute-t-il. Selon Mgr Gazaille, le mouvement entrepris à Montréal a de fortes chances d'être suivi ailleurs au Québec, en tenant compte des situations très variées dans chacune des Églises locales. «Il s'agirait alors de poser un nouveau regard sur le passé, selon des modalités qui restent encore à déterminer», a-t-il dit.

CES PERSONNES SONT DÉSIGNÉES POUR RECEVOIR UNE PLAINTE OU UNE DEMANDE D'AIDE:



M. l'abbé André Genest
Comité de traitement des plaintes
819 752-3797



Madame Micheline Bergeron
Comité de traitement des plaintes
819 229-3514



Monsieur David St-Laurent
Comité de traitement des plaintes
819 293-4696, poste 242 (jour)



Mgr Simon Héroux
Vicaire général
819 293-4696, poste 240

Source: Jacinthe Lafrance, service des communications

Tél.: 819 293-6871, poste 421 | www.diocesenicolet.qc.ca | communications@diocesenicolet.qc.ca